

Poster à l'adresse suivante :

Nom		
Adresse		N° d'app
Ville	Province	Code Postal
N° de tél. (travail)	N° de tél. (domicile)	
Raison de la demande		

N° de dossier :

Langue de préférence

Anglais

Français

FRAIS : 25 \$ CHACUN

PERSONNE AUTORISÉE À RECEVOIR CES RENSEIGNEMENTS
(voir au verso pour savoir qui est autorisé à recevoir un certificat)

Certificat de naissance : vous-même, un parent ou un tuteur. Certificat de mariage : vous-même, un enfant ou un parent si les deux parties sont décédées.

Signature de la personne autorisée

Nom de la personne autorisée en caractères d'imprimerie

Votre lien de parenté avec la personne nommée sur le certificat

REPRÉSENTANT AUTORISÉ

Toute personne ayant l'autorisation écrite de la personne autorisée à recevoir les renseignements demandés.

Signature de la personne autorisée à recevoir ces renseignements

Nom de la personne autorisée en caractères d'imprimerie

IMPORTANT
Veuillez joindre l'autorisation écrite de la personne autorisée si sa signature ne figure pas sur le présent formulaire.

NAISSANCE

Nom de famille (nom de JEUNE FILLE si le certificat est destiné à une femme mariée) Prénoms _____ Sexe _____

Date de naissance _____ Lieu de naissance _____ MANITOBA

MOIS | JOUR | ANNÉE

Nom du père _____ Prénoms _____ Lieu de naissance* (ville/province) _____

Nom de jeune fille de la mère _____ Prénoms _____ Lieu de naissance* (ville/province) _____

Dimensions et nombre de certificat(s) demandé(s) Petit Grand Photocopie restreinte

MARIAGE

Nom de famille de la partie au mariage (au moment du mariage) Prénoms _____ Lieu de naissance* (ville/province) _____

Nom de famille de la partie au mariage (au moment du mariage) Prénoms _____ Lieu de naissance* (ville/province) _____

Date du mariage _____ Lieu du mariage _____ MANITOBA

MOIS | JOUR | ANNÉE

Dimensions et nombre de certificat(s) demandé(s) Grand Photocopie restreinte

*Si le lieu de naissance se trouve à l'extérieur de l'Amérique du Nord, indiquez le nom du pays.

DÉCÈS

Nom de la personne décédée _____ Prénoms _____ Sexe _____

Date du décès _____ Lieu du décès _____ MANITOBA

MOIS | JOUR | ANNÉE

Dimensions et nombre de certificat(s) demandé(s) Grand Photocopie restreinte

PAIEMENT (voir le barème au verso)

Argent comptant ou carte de débit (en personne seulement) Chèque ou mandat (à l'ordre du ministre des Finances) Montant total ci-inclus \$ _____

Visa MasterCard N° de carte _____ Date d'expiration _____

Signature du détenteur de la carte

Nom du détenteur en caractères d'imprimerie*

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

Remplissez *entièrement* les parties appropriées.

Les demandes incomplètes ou celles accompagnées d'un paiement insuffisant seront retournées.

Les documents ne peuvent être émis que si la naissance, le mariage ou le décès ont eu lieu au Manitoba. Les renseignements qui apparaissent sur les certificats sont extraits de l'enregistrement original conservé dans nos bureaux.

CERTIFICATS

Les certificats de naissance délivrés à l'égard des femmes mariées en portent le nom de jeune fille. Veuillez donc inscrire votre nom de **jeune fille** sur la formule de demande.

NAISSANCE

Les certificats de naissance sont offerts en deux formats et contiennent les renseignements suivants :

Petit - 3,75 po x 2,5 po (9,5 cm x 6,4 cm)

Nom, date et lieu de naissance, sexe, date et numéro de l'enregistrement.

Grand - 8,5 po x 7 po (21,6 cm x 17,8 cm)

Nom, date et lieu de naissance, sexe, nom des parents, date et numéro de l'enregistrement.

MARIAGE

Les certificats de mariage sont délivrés en grand format seulement, 8,5 po x 7 po (21,6 cm x 17,8 cm), et contiennent les renseignements suivants : noms, lieu de naissance et sexe des parties au mariage, date et lieu du mariage, date et numéro de l'enregistrement.

DÉCÈS

Délivrés en grand format seulement, soit 21,6 cm x 17,8 cm (8-1/2 po x 7 po) et contiennent le nom, le sexe et l'âge du défunt, la date et le lieu du décès, ainsi que la date et le numéro d'enregistrement du décès.

PHOTOCOPIE RESTREINTE

Il s'agit d'une photocopie certifiée conforme de l'enregistrement original de l'événement qui contient les renseignements qui apparaissent sur l'enregistrement original, à l'exception du Bulletin d'enregistrement de décès, qui n'indique pas la cause du décès.

(La cause du décès n'est révélée qu'au plus proche parent adulte et n'est pas divulguée à moins d'être expressément demandée avec raisons à l'appui.)

CERTIFICATS COMMÉMORATIFS

En plus des certificats officiels de naissance et de mariage, le Bureau de l'état civil offre des certificats de naissance et de mariage commémoratifs sous le thème de Dates mémorables®. Ces très beaux certificats de grand format (11 po x 14 po) ne sont pas des documents légaux; ils sont plutôt destinés à être encadrés et compteront parmi les trésors familiaux pendant de nombreuses années. Pour de plus amples renseignements, communiquez avec le Bureau de l'état civil.

AVIS EN VERTU DE LA LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET SUR LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

Les renseignements demandés sont recueillis conformément à la *Loi sur les statistiques de l'état civil* afin de satisfaire aux exigences de la délivrance de documents d'attestation de naissance, de mariage et de décès. Si vous avez des questions au sujet de la collecte ou de l'utilisation de ces renseignements, veuillez communiquer avec le directeur du Bureau de l'état civil à l'adresse indiquée ci-dessous.

QUI EST AUTORISÉ À RECEVOIR UN CERTIFICAT?

Certificat de naissance

- Vous-même, si la demande concerne votre propre certificat.
- Les parents mentionnés au certificat d'un enfant.
- Un tuteur (il faut soumettre des documents attestant sa fonction).
- Un représentant ayant l'autorisation écrite de a), b) ou c) ci-dessus.*

Mariage

- L'une ou l'autre des parties au mariage.
- Les enfants nés du mariage ou les parents, si les deux parties au mariage sont décédées.
- Un représentant ayant l'autorisation écrite de a) ou b) ci-dessus.*

*L'autorisation écrite de la personne autorisée à recevoir le certificat doit être jointe à la demande.

Certificat de décès

- Toute personne ayant une raison valide de présenter une demande.
- Seule une personne parmi les parents les plus proches peut obtenir une photocopie ou un enregistrement de décès.

FRAIS (Les montants peuvent être modifiés sans préavis, veuillez voir notre site Web pour le barème des droits courants.)

Chaque certificat ou copie conforme **25 \$**

Service urgent (prix du certificat et frais de livraison inclus)

- livraisons au Canada **60 \$**
- livraisons aux États-Unis **70 \$**
- livraisons internationales **sur demande**

Les demandes de service urgent sont traitées dans les 24 heures et sont expédiées par messenger.

NOTA: Les chèques personnels non certifiés **NE SERONT PAS** acceptés pour le service RAPIDE de 24 heures.

Frais de service pour les chèques retournés (chèques sans provision, etc.). **20 \$**

Le paiement doit être fait en dollars canadiens soit par chèque ou mandat l'ordre du **ministère des Finances** soit par carte de crédit. Les personnes résident à l'extérieur du Canada sont tenues de payer soit par mandat **international** soit par carte de crédit.

Veuillez vous assurer que le type et le format du certificat que vous commandez correspondent bien à vos besoins. Les certificats **NE SERONT PAS** échangés.

Adresse

Bureau de l'état civil
254, avenue Portage
Winnipeg (Manitoba) R3C 0B6

Renseignements :

Téléphone : (204) 945-3701
Appels sans frais (du Manitoba seulement) : 1-800-282-8069, poste 3701
Service en français : (204) 945-5500
Télécopieur : (204) 948-3128
Courriel : vitalstats@gov.mb.ca
Site Internet: www.gov.mb.ca/cc/vital